

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**

**DIRECTION
DE LA
COMPTABILITÉ PUBLIQUE**

BUREAU D3

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**DIRECTION GÉNÉRALE
DES COLLECTIVITÉS LOCALES**

Classement

M

INSTRUCTION N° 77-129-M

du 24 octobre 1977

Cette instruction a été modifiée par les instructions suivantes :

n° du

n° du

n° du

n° du

Cette instruction a été abrogée par l'instruction

n° du

MISE À JOUR DES NOMENCLATURES

M 11 - M 12 - M 51

ANALYSE

Liste des modifications à apporter aux instructions précitées

DOCUMENTS A ANNOTER

Instruction sur la comptabilité des communes M 11, édition septembre 1974.

Instruction n° 74-172-M 12 du 20 décembre 1974.

Nomenclature budgétaire et comptable des départements et établissements publics locaux appliquant l'instruction n° M 51.

A la suite de la création ou de la suppression de certains comptes et de la modification de certains libellés, il a paru nécessaire de procéder à une mise à jour dans les conditions définies ci-après des nomenclatures budgétaires et comptables applicables aux communes, aux départements et à leurs établissements publics.

DIFFUSION

GT

59

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

RGF	TPGR	TPG	DOM	RF	P
-----	------	-----	-----	----	---

I. Cadre comptable des communes de moins de 10.000 habitants - M 11

A. COMPTES A OUVRIR

- 619 Provisions pour créations d'emplois ou recrutements (1). - 70 -
- 6581 Versement à l'agence de bassin (2). 77
- 698 Rectifications sur exercices clos (3). 77
- 7001 Produit de la vente de l'eau (2). 77
- 746 Attribution au titre de la taxe sur les spectacles.
- 798 Rectifications sur exercices clos (3). 77

B. COMPTE A SUPPRIMER

- 656 Réduction de rôles de patente. 78 -

C. LIBELLÉS A MODIFIER

- 4351 Droits et taxes à verser à la recette des Impôts.
- 7052 Redevances ou abonnements pour enlèvement des déchets industriels et commerciaux.
 - 74 Part représentative d'anciens produits fiscaux.
 - 740 Taxes sur les salaires, attribution de garantie.
 - 741 Taxes sur les salaires, attribution de répartition.
 - 742 Taxes sur les salaires, attribution du fonds d'action locale.

D. COMMENTAIRES

(1) Le compte 619 « Provisions pour créations d'emplois ou recrutements » ne donnera pas lieu à mandats directs. Les crédits ouverts seront virés aux lignes 610, 611, 615 et 618.

(2) Les rubriques 6581 « Versement à l'agence de bassin » et 7001 « Produits de la vente de l'eau » sont destinées aux communes ou groupements de communes de moins de 2.000 habitants qui exploitent directement un service d'eau et sont dispensés de tenir une comptabilité distincte. La rémunération, prévue par l'arrêté du 28 octobre 1975, est à imputer au 709 « Autres produits d'exploitation ».

(3) Les comptes 698 et 798 sont destinés uniquement aux rectifications sur exercices clos qui mettent en jeu les deux sections du budget.

II. Cadre comptable des communes de 10.000 habitants et plus - M 12

A. COMPTES A OUVRIR

- 619 Provisions pour créations d'emplois ou recrutements. 77 -
- 6620 Frais d'impression.
- 6621 Frais de reliure. 77
- 6629 Autres prestations de service. 77
- 698 Rectifications sur exercices clos. 77
- 746 Attribution au titre de la taxe sur les spectacles.
- 798 Rectifications sur exercices clos. 77

B. COMPTE A SUPPRIMER

- 656 Réduction de rôles de patente.

C. LIBELLÉS A MODIFIER

- 4351 Droits et taxes à verser à la recette des Impôts.
- 7052 Redevances ou abonnements pour enlèvement des déchets industriels et commerciaux.
 - 74 Part représentative d'anciens produits fiscaux.
 - 740 Taxes sur les salaires, attribution de garantie.
 - 741 Taxes sur les salaires, attribution de répartition.
 - 742 Taxes sur les salaires, attribution du fonds d'action locale.

D. COMMENTAIRES

Compte 619 « Provisions pour créations d'emplois ou recrutements » (voir I - D).
Comptes 698 et 798 « Rectifications sur exercices clos » (voir I - D).

III. Cadre comptable des départements et établissements publics départementaux - M 51

A. COMPTES A OUVRIR

4396 Subventions versées pour le compte de l'État.) 22
698 Rectifications sur exercices clos.
798 Rectifications sur exercices clos.

B. COMPTE A SUPPRIMER

656 Réduction de rôles de patente.

C. LIBELLÉS A MODIFIER

Voir I - C.

D. COMMENTAIRES

Comptes 698 et 798 « Rectifications sur exercices clos » (voir I - D).

**

Les difficultés particulières rencontrées pour l'application des nomenclatures devront être signalées sous les présents timbres.

Pour le ministre délégué à l'Économie et aux Finances :

Pour le directeur de la Comptabilité publique
et par délégation du ministre :

Le chef de service,
Gérard PICARD.

Le ministre de l'Intérieur,

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur adjoint au directeur général
des Collectivités locales,*

Robert BOUQUIN.